

Le douze Décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM. et MME : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Claude GATEAU, Baptiste LECOMTE, Christophe VEY.

Formant la majorité en exercice.

Était absent : M : Jean-Yves LABOURÉ.

**Quorum : 5**

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2025.

Délibération pour demande de subventions auprès de la Région et du Département pour l'aménagement de l'Espace Champégua et actualisation du plan de financement.

Délibération pour demande de subvention DETR pour l'aménagement du lotissement de Champégua.

Délibération pour demande de subvention DETR pour la rénovation de la calade de l'église.

Délibération pour la dénomination de la salle communale.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Questions Diverses.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Délibération pour la rectification de la délibération 36-2025 : Délibération de demande de subvention pour la rénovation de la bibliothèque - Fonds Vert (État), Atout Ruralité (Département) et CEE (SDE07)

Rajout à l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

**1- Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2025.**

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 1 (LECOMTE)

**2- Délibération pour la rectification de la délibération 36-2025 : Délibération de demande de subventions pour la rénovation de la bibliothèque – Fonds Vert (État), Atout Ruralité (Département) et CEE (SDE07).**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de répondre aux exigences du confort d'été dans la bibliothèque et afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment de la bibliothèque et de la mairie, une étude thermique dynamique a été conduite en octobre 2024 en partenariat avec le SDE07. L'étude préconise 3 scénarios de travaux. La commission travaux et bâtiment communaux propose de retenir le scénario n°3 qui comprend : remplacement de la fenêtre en carreaux de verre de la bibliothèque, mise en place de protections solaires pour les fenêtres, remplacement des radiateurs électriques par une pompe à chaleur air/air, installation photovoltaïque en autoconsommation. Les travaux permettent une réduction des consommations d'énergie de 56% par rapport à aujourd'hui. Le montant estimatif des travaux est de 29 200 € TTC soit 24 333 € HT et le montant estimatif des études est de 3 500 € TTC soit 2 916 € HT, soit un total de 32 700 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions à hauteur de 40% de DETR auprès de l'État et de 40% d'Atout Ruralité auprès du Département.

Le plan de financement est le suivant :

| DÉPENSES |             | RECETTES                       |          |
|----------|-------------|--------------------------------|----------|
| TRAVAUX  | 24 333 € HT | ÉTAT - DETR 40%                | 10 899 € |
| ÉTUDES   | 2 916 € HT  | DÉPARTEMENT-ATOUT RURALITÉ 40% | 10 899 € |
| -        | -           | AUTOFINANCEMENT                | 5 451 €  |
| TOTAL    | 27 249 € HT | TOTAL                          | 27 249 € |

Des CEE pourront, par ailleurs, être sollicités auprès du SDE07.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation des travaux du scénario n°3 de l'étude thermique afin d'améliorer les performances thermiques de la bibliothèque communale et de la mairie,

- d'approuver le plan de financement tel que présenté,
- de solliciter une subvention DETR à hauteur de 40% du montant des travaux soit 10 899 € auprès de l'État,
- de solliciter une subvention « Atout Ruralité » à hauteur de 40% du montant des travaux soit 10 899 € auprès du Département,
- De sollicité des CEE correspondants aux travaux auprès du SDE07.
- Autoriser le maire à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

### 3- Délibération pour la demande de subventions auprès de la Région et du Département pour l'aménagement de l'Espace Champégua et actualisation du plan de financement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'« Atelier L Paysage » pour la finalisation des travaux d'aménagement de l'espace de Champégua. Celui-ci s'élève à 99 322 €HT fournitures et main d'œuvre comprises. Les fournitures pourront être acquises directement par la commune auprès des fournisseurs dans le cadre des chantiers participatifs. Une subvention DETR de 30% est acquise pour la réalisation de ces travaux. En complément de ce financement, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche à hauteur pour chacun de 25% du montant des travaux soit 24 831 €.

Pour rappel, la réalisation des gradins en pierre sèche, qui est aujourd'hui achevée, a fait l'objet d'un financement spécifique avec un « coup de pouce pierre sèche » du PNR des Monts d'Ardèche.

Le plan de financement final de l'opération est le suivant :

| DEPENSES                                                |                  | RECETTES                       |         |                  |
|---------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------|---------|------------------|
| POSTES                                                  | Montant HT       | Financier                      | Taux    | Montant          |
| Construction d'un gradin en pierres sèches              | 49 125 €         | État – DETR (validé)           | 30,00 % | 14 738 €         |
| <i>Poste déjà réalisé et financé</i>                    |                  | PNR07 – Coup de pouce (validé) | 40,71 % | 20 000 €         |
|                                                         |                  | Autofinancement                | 29,29 % | 14 388 €         |
| Aménagement de de la place de Champégua                 | 99 322 €         | État – DETR (validé)           | 30,00 % | 29 797 €         |
| (Terrain de sport, jeux, buvette, parking, plantations) |                  | Région (demande en cours)      | 25,00 % | 24 831 €         |
| <i>Postes restant à réaliser et à financer</i>          |                  | Département (demande en cours) | 25,00 % | 24 831 €         |
|                                                         |                  | Autofinancement                | 20,00 % | 19 864 €         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>148 447 €</b> |                                |         | <b>148 447 €</b> |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'**approuver** la proposition de l'« Atelier L Paysage » pour la réalisation de la phase finale des travaux d'aménagement de l'espace de Champégua pour un montant de 99 322 €HT,
- d'**approuver** le plan de financement tel que présenté,
- de **solliciter** une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 25% du montant des travaux soit 24 831 €,
- de **solliciter** une subvention auprès du Département de l'Ardèche à hauteur de 25% du montant des travaux soit 24 831 €,
- d'**autoriser** le maire à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

### 4- Délibération pour la demande de subvention DETR pour l'aménagement du lotissement de Champégua.

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle A1202, quartier de Champégua, fait l'objet d'une opération d'aménagement et de programmation dans le PLUI Beaume Drobie. L'orientation prévoit notamment de conserver des espaces communs ouverts pour créer une ambiance de « village ». La parcelle a une superficie de 6 422 m<sup>2</sup> dont 2 600 m<sup>2</sup> constructibles. La commune a acquis la parcelle via un portage par EPORA en 2023 pour réaliser elle même l'aménagement. Le but est d'installer des familles sur la commune avec accès piétons à l'école et de dynamiser la vie du village.

La commune a travaillé avec le CAUE pour la pré-définition du projet. Une équipe de architecte, paysagiste et géomètre a été retenue afin de conduire la conception et le chiffrage de l'aménagement. Ainsi le projet consiste à aménager l'espace avec une place centrale végétalisée et 4 lots constructibles donnant sur l'espace commun. La commune vendra 3 lots avec cahier des charges architectural de cession et construira 2 logements communaux de 90m<sup>2</sup> type T4 sur le 4ème lot. Les bâtiment seront à haute performance énergétique et environnementale.

Le montant prévisionnel du projet est à ce jour de 554 358 € HT. La revente des 3 lots assurera une recette prévisionnelle de 120 000 €. Les loyers des

logements communaux sur 15 années assureront une recette prévisionnelle de 216 000 €. Le montant résiduel du projet après déduction de ces recettes est de 218 358 €.

Pour le financement de ce montant résiduel, il est proposé de solliciter une subvention DETR auprès de l'État à hauteur de 40% soit 87 343 € et de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 40% soit 87 343€.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| DÉPENSES                                              |                  | RECETTES                    |         |                  |
|-------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------|---------|------------------|
| Postes                                                | Montant HT       | Financier                   | Taux    | Montant          |
| Reprise du foncier auprès de l'EPORA (parcelle A1202) | 100 000 €        | Etat – DETR                 | 40,00 % | 87 343 €         |
| Travaux VRD                                           | 108 950 €        | Région Auvergne Rhône Alpes | 40,00 % | 87 343 €         |
| Construction de 2 logements communaux type T4         | 270 000 €        | Autofinancement             | 20,00 % | 43 672 €         |
| Aménagement placette centrale et espaces verts        | 34 103 €         |                             |         |                  |
| Frais d'études                                        | 41 305 €         |                             |         |                  |
| <b>Sous-total</b>                                     | <b>554 358 €</b> |                             |         |                  |
| Recettes : vente de 3 lots à bâtir (3 x 40 000€)      | -120 000 €       |                             |         |                  |
| Recettes : 15 années de loyers (2 x 600€/mois)        | -216 000 €       |                             |         |                  |
| <b>TOTAL résiduel</b>                                 | <b>218 358 €</b> |                             |         | <b>218 358 €</b> |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- de **valider** le projet d'aménagement du lotissement de Champégua tel que présenté,
- d'**approuver** le plan de financement tel que présenté,
- de **solliciter** une subvention DETR auprès de l'État à hauteur de 40% du montant résiduel du projet soit 87 343 €,
- de **solliciter** une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 40% du montant résiduel du projet soit 87 343 €,
- d'**autoriser** le maire à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de ces décisions.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 1 (LECOMTE)

#### 4- Délibération pour la demande de subvention DETR pour la rénovation de la calade de l'église.

Monsieur le Maire fait part du travail de la commission Patrimoine au sujet de la calade de l'église. Cette calade, très ancienne, permet de relier le village à l'église de Vernon (190 m) puis l'église au cimetière (200 m). Elle est très utilisée par les habitants. Elle est endommagée sur plusieurs tronçons et se détériore avec l'usage et les intempéries.

Il est proposé de restaurer la calade sur les tronçons endommagés. Cela permettra de stopper l'érosion, de faciliter l'usage et de préserver ce patrimoine.

Le montant estimatif des travaux est de 68 300 € HT. Pour le financement de l'opération il est proposé de solliciter une subvention DETR auprès de l'État à hauteur de 40% soit 27 320 €. Par ailleurs il est proposé de solliciter une subvention « coup de pouce » pierre sèche auprès du PNR des Monts d'Ardèche plafonnée à 20 000 €. Enfin, il est proposé de solliciter la fondation du Patrimoine afin de lancer une campagne de collecte de dons pour le financement participatif de l'opération. Le montant attendu de la collecte de dons est de 15% du coût du projet.

Le plan de financement est le suivant :

| DÉPENSES                            |                 | RECETTES                               |         |                 |
|-------------------------------------|-----------------|----------------------------------------|---------|-----------------|
| Postes                              | Montant HT      | Financier                              | Taux    | Montant         |
| Rénovation de la calade de l'église | 68 300 €        | Etat – DETR                            | 40,00 % | 27 320 €        |
|                                     |                 | Coup de pouce « Pierre sèche » PNR07   | 29,28 % | 20 000 €        |
|                                     |                 | Appel aux dons Fondation du Patrimoine | 15,00 % | 10 245 €        |
|                                     |                 | Autofinancement                        | 15,72 % | 10 735 €        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>68 300 €</b> |                                        |         | <b>68 300 €</b> |

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de **valider** le projet tel que présenté,
- d'**approuver** le plan de financement tel que présenté,
- de **solliciter** une subvention DETR auprès de l'État à hauteur de 40% du montant des travaux soit 27 320 €,
- de **solliciter** une subvention « Coup de pouce » pierre sèche auprès du PNR07 à hauteur de 20 000 €,
- de **solliciter** la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une campagne de collecte de dons pour financer le projet,

- d'autoriser le maire à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 5- Délibération pour la dénomination de la salle communale.

Monsieur le Maire expose que la salle communale est un équipement central pour la vie du village en accueillant les actions des associations et de la municipalité et en étant mise à la disposition de la population. Il serait à ce titre opportun de lui donner un nom. Michel Dussère qui a été maire de la commune de 1989 à 1995 fut largement à l'initiative de sa construction. Ainsi il est proposé de dénommer la salle communale "Salle communale Michel Dussère".

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de dénommer la salle communale, sise 42 chemin de Champégua, "Salle communale Michel Dussère"
- de charger M. le maire d'informer les administrés de cette dénomination.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 12- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

SEBA : Endettement maîtrisé.

Abonnement : passe de 145 € à 148 € soit une augmentation de 2% de l'inflation.

Bilan activité 2024 : augmentation de 2,3 % des charges du personnel.

CdC/SMAM : Demande de bilan climatique (est en cours d'étude)

Délibération de la ComCom pour saisir l'AMF Nationale sur la problématique des populations de sangliers..

#### 13- Divers.

Le véhicule communal a été accidenté. Il est en réparation.

Claude Gateau questionne la possibilité de réouverture du sentier de Baumaticou. Cela demande de remettre autour de la table l'ensemble des acteurs (propriétaires, Communauté de Communes, Département, PNR) et de maîtriser la question de la promotion sur les réseaux sociaux.

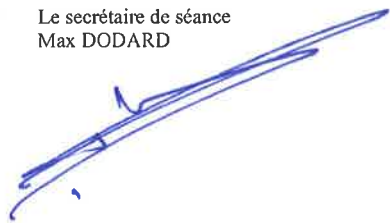
Date des prochains Conseil Municipaux : - 6 février 2026

- 6 mars 2026

Séance levée à 21 heures quarante-sept.

Fait à Vernon, le 30 janvier 2026

Le secrétaire de séance  
Max DODARD



Le Maire  
Alexandre FAURE

